

La CREA



Réunion du Conseil

du

samedi 23 juin 2012



PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le vingt trois juin, les Membres du Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) se sont réunis au H2o à Rouen sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2012 conformément aux articles L 5211.2, L 2121.10, L 2121.12 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 08 heures 50 sous la présidence de Madame Geneviève ELIE, Doyenne d'âge.

Etaient présents :

M. ALINE (Le Trait), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BACHELAY (Cléon), M. BALDENWECK (Bois-Guillaume-Bihorel), M^{lle} BALLUET (Rouen), M. BARRE (Oissel), M^{me} BASSELET (Berville-sur-Seine), M. BAUER (Sotteville-lès-Rouen), M^{me} BENDJABARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. BERBRA (Bois-Guillaume-Bihorel), M^{me} BERCES (Bois-Guillaume-Bihorel), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BOUILLON (Canteleu), M^{me} BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BOUTANT (Déville-lès-Rouen), M. BOVIN (Boos), M. BREUGNOT (Gouy), M. CAMBERLIN (Rouen), M. CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville) jusqu'à 9 heures 45, M. CARU (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CATTI (Yville-sur-Seine), M. CHARLIONNET (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), M. CHOISSET (Rouen), M^{me} CHRISTOL (Sotteville-lès-Rouen), M^{me} COMBES (Rouen), M. COUTEY (Malaunay), M. CRAMOISAN (Le Mesnil-Esnard), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DA LAGE (Sahurs), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DECONIHOUT (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. DESCHAMPS (Malaunay), M. DIALLO (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), M. DURAME (Mont-Saint-Aignan), M^{me} DUTARTE (Rouen), M. DUVAL (Darnétal), M^{me} ELIE (Rouen), M. ETIENNE (Canteleu), M. FABIUS (Grand-Quevilly), M. FEHIM (Rouen), M. FOUCAUD (Oissel), M^{me} FOURNEYRON (Rouen), M^{me} FOURNIER (Oissel), M. FOUTEL (Grand-Couronne), M. FRELEZAUX (Bonsecours), M. GABRIELLI (Anneville-Ambourville), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours), M^{me} GRENET (Déville-lès-Rouen), M. GRENIER (Le Houleme), M^{me} GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT (Val-de-la-Haye), M. HIS (Saint-Paër), M. HUSSON (Franqueville-Saint-Pierre), M^{me} JEANDET-MENGUAL (Rouen), M. JEANNE B. (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. JEANNE M. (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. JEANNIN (Petit-Couronne), M. LAMAZOUADE (Grand-Couronne), M^{me} LAMBARD (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Rouen), M. LE COM (Petit-Couronne), M. LE COUSIN

(Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE FEL (Montmain), M. LEAUTEY (Mont-Saint-Aignan), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 10 heures, M. LEGUILLON (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M^{me} LEMARIE (Freneuse), M^{me} LEREBOURS (Le Mesnil-Esnard), M. LEROY (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MAGOAROU (Mont-Saint-Aignan), M. MARIE (Elbeuf) jusqu'à 10 heures, M^{me} MARTIN (Rouen), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MELIAND (Duclair), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. MUNIN (Maromme), M^{me} OKOUYA (Petit-Quevilly), M. ORANGE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), M^{me} PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), M. PHILIPPE (Caudebec-lès-Elbeuf), M^{me} PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M^{me} PLATE (Grand-Quevilly), M. PONTY (Duclair), M. PREPOLESKI (Grand-Quevilly), M^{me} PREVOST (Darnétal), M^{me} RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) jusqu'à 10 heures 15, M. REGE (Le Trait), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M^{me} RIMASSON (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. ROBERT (Rouen), M^{me} ROQUIGNY (Quevreville-la-Poterie), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M^{me} SAVOYE (Rouen), M. SCHAPMAN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. SEILLE (Hautot-sur-Seine), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SOKOLOWSKI (Franqueville-Saint-Pierre), M. SOUCASSE (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. STOCK (Caudebec-lès-Elbeuf), M. TEMPERTON (La Bouille), M^{me} TESSON (Maromme), M. THOMAS DIT DUMONT (Bardouville), M^{me} TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M^{me} TOSCANI (Petit-Quevilly), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ZEGHIB (Mont-Saint-Aignan), M. ZIMERAY (Petit-Quevilly).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M^{me} ARGELES (Rouen) par M. CHOISSET, M^{me} AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. BAUER - M. BOURGOIS (Elbeuf) par M. JEANNIN (Petit-Couronne), M^{me} BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE (Petit-Quevilly) - M^{me} CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville) par M. MELIAND (Duclair) à partir de 9 heures 45 - M. CHEVRIER (Houpeville) par M. HUSSON (Franqueville-Saint-Pierre) - M. CORMAND (Canteleu) par M. CAMBERLIN (Rouen) - M^{me} CORNU (Le Houlme) par M. GRENIER - M. DANTAN (Bois-Guillaume-Bihorel) par M. BALDENWECK - M^{me} DEL SOLE (Yainville) par M. ALINE (Le Trait) - M^{me} DELAHAYE (Grand-Quevilly) par M. ROULY - M^{me} DUBOIS (Grand-Quevilly) par M^{me} PLATE - M^{me} DUQUENNE (Petit-Quevilly) par M^{me} OKOUYA - M^{me} GUGUIN (Bois-Guillaume-Bihorel) par M. DUPONT (Jumièges) - M. GUILLIOT (Ymare) par M^{me} CHRISTOL (Sotteville-lès-Rouen) - M. GUILLOU (Mont-Saint-Aignan) par M. LE COM (Petit-Couronne) - M. HARDY (Sotteville-lès-Rouen) par M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) - M. HAZET (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) - M. HOUBRON (Bois-Guillaume-Bihorel) par M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) - M. HURE (Hénouville) par M^{me} RIMASSON (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) - M. JAOUEN (La Londe) par M^{me} LEMARIE (Freneuse) - M^{me} KLEIN (Rouen) par M. PREPOLESKI (Grand-Quevilly) - M^{me} LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville) - M^{me} LESCONNEC (Rouen) par M. MOREAU - M^{me} MAINE (Mont-Saint-Aignan) par M^{me} SAVOYE (Rouen) - M. MARIE (Elbeuf) par M. SCHAPMAN (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 10 heures - M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M^{me} BENDJABARA-BLAIS - M. MERABET (Elbeuf) par M^{me} TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) - M. MORISSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. ORANGE - M. PONTY (Duclair) par M. DECONIHOUT (Le Mesnil-sous-Jumièges) - M. RANDON (Petit-Couronne) par M^{me} RAMBAUD (Rouen) à partir de 10 heures 15 - M. RENARD (Bois-Guillaume-Bihorel) par M^{me} BERCES - M^{me} TAILLANDIER (Moulineaux) par M. FOUTEL (Grand-Couronne) - M^{me} TISON (Rouen) par M^{me} MARTIN - M. ZAKNOUN (Elbeuf) par M^{me} GUILLOTIN.

Absents non représentés :

M^{me} BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. FOUBERT (Rouen), M. GRIMA (Rouen).

Madame ELIE indique que sa présence devant le Conseil aujourd'hui est la conséquence d'un événement heureux pour l'agglomération, à savoir que deux de ses membres viennent d'être appelés à de hautes fonctions nationales : Monsieur Laurent FABIUS en tant que Ministre des Affaires Etrangères et Madame Valérie FOURNEYRON en tant que Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

L'agglomération ne peut que se réjouir et être fière de cette distinction qui est la reconnaissance de leurs talents respectifs et qui, de plus, va avoir des effets positifs pour celle-ci.

Elle félicite donc chaleureusement ses deux Collègues au nom de tous les Membres du Conseil et leur exprime tous ses vœux de réussite dans l'exercice des hautes fonctions qui leurs sont confiées.

Après ces quelques mots personnels, Madame ELIE souligne que les Membres du Conseil ont été convoqués en urgence par Monsieur Jean-Marie ALINE, 1^{er} Vice-Président de la CREA sur le fondement du 3^{ème} alinéa de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, suite à sa nomination au Gouvernement français, Monsieur Laurent FABIUS a transmis sa démission de la Présidence de la CREA à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime qui l'a acceptée par lettre en date du 19 juin 2012, lui conférant ainsi un caractère définitif.

Conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a donc lieu d'élire un nouveau Président et de procéder à une nouvelle élection des Membres du Bureau.

De plus, pour des raisons juridique et matérielle, il n'a pas été possible de rattacher ces élections à l'ordre du jour de la séance prévue le 25 juin 2012.

Madame ELIE propose donc à ses Collègues de reconnaître qu'il y a urgence à se réunir et à examiner les points inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce matin.

Elle soumet cette proposition au vote :

"A la suite de sa nomination au Gouvernement français, Monsieur Laurent FABIUS, a transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime sa démission de la Présidence de la CREA. Monsieur le Préfet a accepté cette démission par lettre en date du 19 juin 2012, lui conférant ainsi un caractère définitif.

Conformément à l'article L 2122.10 du CGCT, applicable par renvoi à notre Etablissement, il y a donc lieu d'élire un nouveau Président et de procéder à une nouvelle élection des membres du Bureau.

Les Membres du Conseil ont été convoqués en urgence par Monsieur ALINE, 1^{er} Vice-Président de la CREA sur le fondement du 3^{ème} alinéa de l'article L 2121.12 du CGCT.

Un Conseil communautaire est prévu le 25 juin avant la période estivale pour examiner de nombreux projets de notre Agglomération ainsi que le compte administratif 2011. Mais pour des raisons juridiques et matérielles, il n'a pas été possible de rattacher ces élections à l'ordre du jour de cette réunion du 25 juin.

En effet, il a été jugé que la convocation à de telles élections ne pouvait intervenir qu'après que le Préfet ait accepté la démission de l'exécutif. Or, la démission ayant été acceptée le 19 juin, il n'était pas matériellement possible de préparer les dossiers et de les poster le jour même pour respecter le délai réglementaire de convocation de 5 jours francs.

De plus, l'étendue des sujets à débattre lors des Conseil et Bureau du 25 juin a conduit à la proposition de cette séance exceptionnelle où seront examinés les points les plus urgents qui sont :

- le remplacement du Président*
- la modification de la composition du Bureau*
- l'élection des Vice-Présidents et autres membres du Bureau*
- la délégation de pouvoirs du Président*
- la modification de nos représentants dans les deux organismes extérieurs où le remplacement est le plus urgent : la SEM "Rouen Seine Aménagement" et la Société Publique Locale d'Aménagement "CREA Aménagement".*

Il vous est donc proposé de reconnaître qu'il y a urgence à nous réunir et à examiner les points inscrits à l'ordre du jour que cités ci-dessus."

L'urgence de la séance du Conseil du samedi 23 juin 2012 est approuvée à l'unanimité des votants (163 voix).

Monsieur FABIUS souligne que la naissance de la CREA au 1^{er} janvier 2010 a démontré que la première force de la structure est, au-delà de leurs différences, l'unité des communes la composant.

Cette création a permis à l'agglomération d'atteindre une dimension respectable : par sa taille, elle est la première de France et par sa population, elle avoisine la moitié du Département de la Seine-Maritime.

Celle-ci a également permis de la renforcer, de lui donner du dynamisme, de lancer toute une série de nouveaux projets et services utiles aux habitants ainsi que de réaliser un certain nombre d'économies d'échelles et de porter une voix plus forte dans un certain nombre de grands débats, étant précisé que l'action de la Communauté est guidée par deux grands principes : celui de proximité parce que la CREA est faite par et pour ses habitants et celui d'efficacité.

Comme chacun de ses Collègues, il reste conscient que beaucoup reste à faire et ce, malgré la réalisation d'avancées importantes dans de nombreux domaines grâce au travail des élus et des personnels qu'il remercie et aussi grâce à l'aide de partenaires comme la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les représentants du monde économique et plus largement de la société civile.

La CREA s'est en effet dotée, en une courte période, de nouveaux outils permettant de répondre à des problèmes du quotidien et à des grands enjeux du territoire qu'il s'agisse du développement économique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la solidarité et de la qualité de vie.

Sans tout rappeler, il citera quelques grands équipements comme la Fabrique des Savoirs, le 106, le H2O... et quelques réalisations comme l'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques et la couverture en fibre optique des services publics... comme le plan CREA'VENIR et la mise en place du transport FILOR, l'arrivée de nouvelles rames de métro... Il souligne aussi les moyens investis dans les domaines des transports doux, de l'assainissement, de l'extension de la Régie publique de l'eau et des déchets ainsi que le travail important réalisé en matière de logements, de solidarité, de culture, d'éducation, de recherche et de tourisme.

Et 2012 est également l'année : des animations autour de Jacques Anquetil à l'occasion de l'étape du Tour de France, de l'inauguration du Palais des Sports, de la mise en œuvre d'un projet global de territoire autour des documents stratégiques réalisés, de la poursuite de la démarche de mutualisation avec les communes, de la préparation du Festival "Normandie Impressionniste" 2013, de la réalisation de l'Historial Jeanne d'Arc...

Monsieur FABIUS rappelle enfin que l'ambition commune des élus est d'avancer vers une éco-communauté qui soit forte mais qui, en même temps, reste prudente afin d'être financièrement saine, celle-ci devant de plus s'appuyer sur ses multiples atouts avec le souci de renforcer les coopérations.

Et c'est là d'ailleurs le sens du Pôle Métropolitain "CREA Seine-Eure" qui vient de se constituer avec les communes de la CASE pour réfléchir dans trois domaines : le développement économique, le tourisme et les études en matière de transports. Ce qui devrait être bénéfique pour ce bassin de vie partagé autour de la Seine.

Pour terminer, il indique que c'est avec beaucoup d'émotion et de regret qu'il quitte la présidence de la CREA car assumer cette fonction au sein d'une telle structure a été, pour lui, une belle mission et un honneur. Et il en a été de même pour Valérie FOURNEYRON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances.

Il remercie très vivement ses Collègues de la confiance qu'ils lui ont accordée. Et il les assure que Valérie FOURNEYRON et lui-même continueront de suivre de très près les travaux de la CREA.

Avant de passer à l'élection du nouveau Président, il souligne que Frédéric SANCHEZ a été l'une des chevilles ouvrières de la formation de la CREA et qu'il saura donc poursuivre avec détermination et écoute les actions entreprises et en lancer de nouvelles.

C'est pourquoi, il propose à ses Collègues la candidature de Frédéric SANCHEZ à la présidence de la Communauté.

Madame ELIE remercie Monsieur FABIUS et donne maintenant la parole aux Présidents des Groupes politiques.

Monsieur WULFRANC indique que le Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens va apporter son soutien à l'élection de Frédéric SANCHEZ à la présidence de la CREA.

Il ajoute que dans un contexte très préoccupant pour les populations et les territoires, le Groupe qu'il représente tient cependant à ce que le travail engagé pour tous les administrés soit intensifié.

Les politiques d'aménagement du territoire de la CREA et de services à la population doivent approfondir leurs objectifs de solidarité sociale et de redressement économique épaulés sur les engagements pris par la nouvelle majorité au niveau national : décisions en matière industrielle avec la question de l'emploi, du pouvoir d'achat et des finances locales ; décisions en matière d'infrastructures avec la question de l'environnement ; décisions en matière de politique du logement et des transports avec sa dimension sociale.

Résolument attaché à ce que l'espace de la CREA rayonne à partir d'équilibres sociaux et économiques refondés et en proximité avec des élus locaux respectés, le Groupe que Monsieur WULFRANC représente continuera en conséquence à apporter en l'état son concours politique attentif à la majorité du Conseil.

Monsieur MOREAU souhaite élargir le débat de ce matin au contexte national.

La société traverse actuellement l'une des plus graves crises de son histoire par le fait qu'elle est globale et qu'elle est confrontée à des problèmes sociaux avec une aggravation de la pauvreté et de l'inégalité, à des problèmes économiques avec une augmentation du chômage, des problèmes environnementaux et des problèmes démocratiques avec une montée inquiétante de l'abstention et du fascisme.

Dans ce contexte particulièrement inquiétant, la victoire de la gauche et des écologistes au niveau national crée donc une opportunité pour infléchir la donne et sortir de cette impasse.

En ce sens, il espère que l'importante réforme de la décentralisation portée par le Président de la République sera soutenue par les députés afin que les politiques publiques puissent être adaptées aux besoins locaux et ce, en souhaitant que la réforme s'accompagne aussi d'un changement du mode de scrutin des Collectivités telles que la CREA en passant à un suffrage direct.

Le projet politique de la CREA sera également déterminant pour la qualité de vie des habitants.

C'est pourquoi, le Groupe des Elu-es Europe Ecologie Les Verts et apparenté-es de la CREA apportera son soutien au candidat présenté par Monsieur FABIOUS en espérant qu'il aura la volonté et le soutien de tous pour conforter et accélérer les premiers infléchissements que montre le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) que le Conseil aura à examiner lundi prochain.

Monsieur MOREAU ne veut cependant pas terminer son intervention sans aborder le sujet du contournement Est qui reste au cœur de la politique d'organisation territoriale de la CREA.

Pour les Ecologistes, ce contournement serait une grave erreur à plus d'un titre : ce serait une régression environnementale tant pour ses impacts sur la biodiversité que sur les déplacements, en encourageant le mode routier et les émanations de gaz à effet de serre. Ce serait aussi une impasse économique dans le contexte actuel où les banques hésitent à s'engager pour de telles réalisations (ex le contournement de Strasbourg). Ce projet serait enfin une injustice démocratique puisque, au-delà des difficultés qu'il rencontrerait, tout le temps qui lui serait consacré le serait au détriment des attentes des habitants et des acteurs économiques.

Le Groupe qu'il représente forme donc le vœu qu'au vu de la crise écologique et financière et de la démonstration que les infrastructures routières n'ont plus d'avenir, la CREA infléchisse sa politique et soit capable de préparer une alternative à ce contournement routier pour pouvoir préparer l'avenir.

Monsieur MEYER excuse tout d'abord de son absence ce matin, Monsieur RENARD, Président du Groupe Union Démocratique du Grand Rouen. Celui-ci n'a en effet pu annuler des engagements pris dans sa commune.

A l'occasion de l'élection du nouveau Président et de l'ensemble des Membres du Bureau communautaire suite à des circonstances politiques nationales, le Groupe qu'il représente tient à rappeler sa volonté de travailler collégialement au bénéfice des 70 communes de la CREA.

Il souligne que deux ans et demi se sont écoulés depuis le premier Conseil de la CREA. Le temps actuel n'est donc plus celui du bouleversement mais celui de l'enracinement avec un besoin de poursuivre, avec volonté et justice, l'harmonisation des services communautaires en réduisant les fractures territoriales existant encore, d'œuvrer sans relâche à la convenable mise en œuvre des missions communautaires et enfin de renforcer les collaborations entre les forces des communes et celles de la Communauté.

Il précise que le Groupe ne présentera pas de candidat à la présidence de la CREA et qu'il reconduira, par son vote, le Bureau afin que chaque Vice-Président, si le nouveau Président accepte de reconduire les délégations antérieures, puisse poursuivre le travail qu'il a commencé.

Enfin, en matière de gouvernance, il demande au nouveau Président de donner au Bureau qui sera réélu l'occasion d'échanger et de débattre autour des grands projets concernant la Communauté.

En effet, au-delà des moments de réflexion ouverts dans le cadre des Commissions Spécialisées, il lui semble très important que les Membres du Bureau puissent échanger entre eux sur les choix qui vont impacter durablement l'image et la vie de l'agglomération.

Il propose donc que les réunions de Bureau qui ne sont pas suivies d'un Conseil communautaire intègrent à l'ordre du jour les temps d'échanges démocratiques nécessaires au fonctionnement de la Collectivité.

Monsieur HUSSON indique que le Groupe Sans Etiquette, fidèle à son engagement, restera vigilant et à l'écoute des orientations et des méthodes de travail qui ont été mises en œuvre depuis la création de la CREA.

Pour lui, des réalisations comme le Palais des Sports, le développement des transports en commun, le Festival "Normandie Impressionniste", le futur Historial Jeanne d'Arc... donnent une image nouvelle et dynamique de la Communauté à laquelle il est fier de participer.

Il profite cependant de cet instant de parole pour soumettre au futur Président un problème important et récurrent : celui des grands rassemblements des gens du voyage que rencontrent de nombreuses communes de la CREA.

Il y va ici non seulement du respect de la dignité humaine qui est du à ces gens en leur offrant des conditions décentes, mais également de la responsabilité des maires qui restent engagés malgré eux lors des branchements sauvages et de l'occupation de terrains de sports ou de loisirs pour lesquels les communes ont beaucoup investi.

La Préfecture attendant des propositions de la part de la CREA, Monsieur HUSSON veut donc ici signaler l'urgence qu'il y a à répondre à cette situation qui devient délicate.

Il est sûr que le nouveau Président entendra cette inquiétude sur ce sujet.

Pour terminer, il tient à dire que le Groupe qu'il représente apportera son soutien pour mener à bien les projets d'avenir de la Communauté.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux articles L 5211.02 et L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ELIE propose maintenant à l'Assemblée de procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance, qui selon l'usage, est le plus jeune des délégués présents.

Il s'agit de Madame Sarah BALLUET.

Madame ELIE propose donc que cette dernière soit nommée Secrétaire de séance.

Personne ne s'y opposant, elle demande à Sarah BALLUET de la rejoindre.

ELECTION DU PRESIDENT (DELIBERATION N° C 120241)

Conformément aux articles L 5211.2, L 2122.4, L 2122.7 et L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ELIE invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président pour laquelle elle a reçu la candidature de Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Madame ELIE propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin conformément à l'article 5 du Règlement intérieur de la CREA.

Elle informe ses Collègues que ce mode de scrutin a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (la CNIL) et qu'il se déroulera en présence de Maître LEGER, huissier de justice.

Personne ne s'y opposant, chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents	132
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	147
Majorité absolue	74

A obtenu : M. Frédéric SANCHEZ : 147 voix.

Monsieur Frédéric SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA).

C'est avec émotion que Monsieur le Président s'adresse ce matin à ses Collègues.

Ses premiers mots seront pour Laurent FABIUS pour le remercier de sa confiance et lui dire toute son admiration et sa fidélité.

A ses côtés, il a beaucoup appris. Et il lui souhaite tous ses vœux de pleine réussite dans les missions essentielles pour l'avenir de la France qui lui ont été confiées par le Président de la République et le 1^{er} Ministre.

Il souhaite également s'adresser à Valérie FOURNEYRON qui exerce aujourd'hui en tant que Ministre de la République des responsabilités auxquelles elle s'est préparée avec son énergie et son enthousiasme que tous lui connaissent. Au nom de ses Collègues, il lui présente ses vœux les plus chaleureux de succès.

La confiance que viennent de lui témoigner les Membres du Conseil l'honore et il fera tout pour être digne de sa nouvelle fonction au sein de la CREA, territoire magnifique irrigué par la Seine et peuplé de femmes et d'hommes aux talents multiples.

Il remercie l'ensemble des Groupes d'élus de l'Assemblée et leurs porte-paroles pour leurs interventions constructives et leur volonté de travailler ensemble dans l'esprit positif qui prévaut depuis 2010 autour de Laurent FABIUS.

Il sera disponible et à l'écoute de chacun, garant d'une parfaite équité de traitement.

La CREA est certes toute jeune et doit parfaire son organisation et développer entre ses communes cette idée simple mais efficace que l'union fait la force.

Pour terminer, Monsieur le Président tient à dire qu'il aura une obsession pour le territoire : l'emploi. Et une valeur le guidera constamment : la recherche de plus de justice et la promesse d'un intérêt général profitable à tous.

Il sait pouvoir compter sur ses Collègues pour apporter leur contribution au redressement de la France ainsi que sur l'Administration de près de 1 000 agents compétents et impliqués.

Monsieur le Président propose maintenant à l'Assemblée de passer à la suite de l'ordre du jour.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (DELIBERATION N° C 120242)

Considérant la démission de Monsieur Laurent FABIUS de ses fonctions exécutives au sein de la CREA à la suite de sa nomination au Gouvernement et la volonté de Madame Valérie FOURNEYRON de ne plus exercer la fonction de Vice-Présidente pour le même motif, Monsieur le Président propose la suppression de 2 Vice-Présidences.

Il présente le projet de Délibération suivant qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 créant la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), notamment l'article 7 selon lequel : "[...]Le Conseil de la Communauté d'Agglomération élit en son sein un Bureau composé d'un Président, de vice-présidents et de membres. Le nombre de vice-présidents et de membres est fixé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération,

La ville de Rouen et au moins une commune de moins de 4 500 habitants doivent être représentées au Bureau."

Vu la délibération N° 3 du Conseil de la CREA en date du 7 janvier 2010 déterminant la composition du Bureau,

Considérant la démission de Monsieur Laurent FABIOUS de ses fonctions exécutives au sein de la CREA à la suite de sa nomination au Gouvernement,

Considérant la volonté de Madame Valérie FOURNEYRON de ne plus exercer la fonction de Vice-Présidente pour le même motif,

Il est proposé de supprimer deux Vice-Présidences,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Décide ::

» de modifier la composition du Bureau communautaire déterminée par délibération N° 3 du Conseil Communautaire en date du 7 janvier 2010 pour supprimer deux Vice-Présidences."

La Délibération est adoptée à l'unanimité (Pour : 163 voix).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N° C 120243)

Monsieur le Président invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection des Vice-Présidents au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin.

Personne ne s'y opposant, chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Premier Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Marie ALINE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75

A obtenu : M. Jean-Marie ALINE : 149 voix.

M. Jean-Marie ALINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Premier Vice-Président

Est candidat : M. Didier MARIE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	142
Majorité absolue	72

A obtenu : M. Didier MARIE : 142 voix.

M. Didier MARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Premier Vice-Président

Est candidat : M. Yvon ROBERT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	21
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	139
Majorité absolue	70

A obtenu : M. Yvon ROBERT: 139 voix.

M. Yvon ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Premier Vice-Président

Est candidat : M. Patrick SIMON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	16
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	142
Majorité absolue	72

A obtenu : M. Patrick SIMON : 142 voix.

M. Patrick SIMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Benoît ANQUETIN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	15
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70

A obtenu : M. Benoît ANQUETIN : 138 voix.

M. Benoît ANQUETIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Michel BEREGOVOY

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	51
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

A obtenu : M. Jean-Michel BEREGOVOY : 102 voix.

M. Jean-Michel BEREGOVOY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Christophe BOUILLON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : M. Christophe BOUILLON : 146 voix.

M. Christophe BOUILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Pierre BOURGUIGNON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	154
A déduire : votes blancs	29
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	125
Majorité absolue	63

A obtenu : M. Pierre BOURGUIGNON : 125 voix.

M. Pierre BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Pierrette CANU

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69

A obtenu : M^{me} Pierrette CANU : 136 voix.

M^{me} Pierrette CANU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée^r Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Noël CARU

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	38
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

A obtenu : M. Noël CARU : 122 voix.

M. Noël CARU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Bernard CATTI

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73

A obtenu : M. Bernard CATTI : 144 voix.

M. Bernard CATTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Serge CRAMOISAN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	30
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66

A obtenu : M. Serge CRAMOISAN : 130 voix.

M Serge CRAMOISAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. André DELESTRE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73

A obtenu : M. André DELESTRE : 144 voix.

M. André DELESTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Anne-Marie DEL SOLE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73

A obtenu : M^{me} Anne-Marie DEL SOLE : 144 voix.

M^{me} Anne-Marie DEL SOLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Patrice DESANGLOIS

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	154
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68

A obtenu : M. Patrice DESANGLOIS : 134 voix.

M. Patrice DESANGLOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Stéphane DESCHAMPS

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71

A obtenu : M. Stéphane DESCHAMPS : 141 voix.

M. Stéphane DESCHAMPS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Thierry FOUCAUD

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	29
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Thierry FOUCAUD : 129 voix.

M. Thierry FOUCAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Dominique GAMBIER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	38
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

A obtenu : M. Dominique GAMBIER : 122 voix.

M. Dominique GAMBIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Laurent GRELAUD

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	154
A déduire : votes blancs	34
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

A obtenu : M. Laurent GRELAUD : 120 voix.

M. Laurent GRELAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Daniel GRENIER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	24
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68

A obtenu : M. Daniel GRENIER : 135 voix.

M. Daniel GRENIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé^r Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Françoise GUILLOTIN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	139
Majorité absolue	70

A obtenu : M^{me} Françoise GUILLOTIN : 139 voix.

M^{me} Françoise GUILLOTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Dominique HARDY

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	18
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68

A obtenu : M. Dominique HARDY : 135 voix.

M. Dominique HARDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Pascal HOUBRON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	135
A déduire : votes blancs	33
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

A obtenu : M. Pascal HOUBRON : 102 voix.

M. Pascal HOUBRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Bruno HURE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	18
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70

A obtenu : M. Bruno HURE : 138 voix.

M. Bruno HURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Yves HUSSON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	151
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68

A obtenu : M. Jean-Yves HUSSON : 134 voix.

M. Jean-Yves HUSSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Pierre JAOUEN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	37
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

A obtenu : M. Jean-Pierre JAOUEN : 122 voix.

M. Jean-Pierre JAOUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. David LAMIRAY

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	144
A déduire : votes blancs	51
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	93
Majorité absolue	47

A obtenu : M. David LAMIRAY : 93 voix.

M. David LAMIRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Pierre LEAUTEY

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	37
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

A obtenu : M. Pierre LEAUTEY : 118 voix.

M. Pierre LEAUTEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Claude LE FEL

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	151
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66

A obtenu : M. Jean-Claude LE FEL : 131 voix.

M. Jean-Claude LE FEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Monique LEMARIE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	15
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	145
Majorité absolue	73

A obtenu : M^{me} Monique LEMARIE : 145 voix.

M^{me} Monique LEMARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Noël LEVILLAIN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	24
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Noël LEVILLAIN : 129 voix.

M. Noël LEVILLAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Pascal MAGOAROU

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	39
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

A obtenu : M. Pascal MAGOAROU : 118 voix.

M. Pascal MAGOAROU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Marc MASSION

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	32
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Marc MASSION : 128 voix.

M. Marc MASSION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Marie MASSON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	139
Majorité absolue	70

A obtenu : M. Jean-Marie MASSON : 139 voix.

M. Jean-Marie MASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Jean-Yves MERLE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	24
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67

A obtenu : M. Jean-Yves MERLE : 132 voix.

M. Jean-Yves MERLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Franck MEYER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	48
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57

A obtenu : M. Franck MEYER : 112 voix.

M. Franck MEYER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Alain OVIDE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	29
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Alain OVIDE : 128 voix.

M. Alain OVIDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Christine RAMBAUD

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	150
A déduire : votes blancs	36
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58

A obtenu : M^{me} Christine RAMBAUD : 114voix.

M^{me} Christine RAMBAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Dominique RANDON

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	23
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70

A obtenu : M. Dominique RANDON : 138 voix.

M. Dominique RANDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : M^{me} Nelly TOCQUEVILLE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73

A obtenu : M^{me} Nelly TOCQUEVILLE : 144 voix.

M^{me} Nelly TOCQUEVILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : M. Hubert WULFRANC

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	35
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

A obtenu : M. Hubert WULFRANC : 118 voix.

M. Hubert WULFRANC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. Régis ZAKNOUN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	150
A déduire : votes blancs	24
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64

A obtenu : M. Régis ZAKNOUN : 126 voix.

M. Régis ZAKNOUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : M. François ZIMERAY

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	56
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

A obtenu : M. François ZIMERAY : 100 voix.

M. François ZIMERAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (DELIBERATION N° C 120244)

Monsieur le Président invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection des Membres du Bureau au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin.

Personne ne s'y opposant, chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Nicole BASSELET

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	143
Majorité absolue	72

A obtenu : M^{me} Nicole BASSELET: 143 voix.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Mélanie BOULANGER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	23
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68

A obtenu : M^{me} Mélanie BOULANGER : 134 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Didier CHARTIER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	27
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Didier CHARTIER : 129 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. David CORMAND

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	52
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	101
Majorité absolue	51

A obtenu : M. David CORMAND : 101 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Yannick DECONIHOUT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	26
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Yannick DECONIHOUT : 129 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Bernard JEANNE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	21
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69

A obtenu : M. Bernard JEANNE : 136 voix.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Marie-Agnès LALLIER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68

A obtenu : M^{me} Marie-Agnès LALLIER : 135 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Djoude MERABET

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	33
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	125
Majorité absolue	63

A obtenu : M. Djoude MERABET: 125 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Jean-Pierre PETIT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	163
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	27
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

A obtenu : M. Jean-Pierre PETIT : 129 voix.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Danièle PIGNAT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	18
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69

A obtenu : M^{me} Danièle PIGNAT : 137 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Hubert SAINT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	148
A déduire : votes blancs	54
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

A obtenu : M. Hubert SAINT: 94 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Emilien SANCHEZ

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	153
A déduire : votes blancs	21
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67

A obtenu : M. Emilien SANCHEZ : 132 voix.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Marie SAVOYE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	23
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67

A obtenu : M^{me} Marie SAVOYE : 132 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Philippe SCHAPMAN

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	143
A déduire : votes blancs	27
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59

A obtenu : M. Philippe SCHAPMAN : 116 voix.

Membre du Bureau

Est candidate : M^{me} Martine TAILLANDIER

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	140
Majorité absolue	71

A obtenu : M^{me} Martine TAILLANDIER : 140 voix.

Membre du Bureau

Est candidat : M. Claude THOMAS DIT DUMONT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	162
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	34
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62

A obtenu : M. Claude THOMAS DIT DUMONT : 122 voix.

DELEGATION AU PRESIDENT (DELIBERATION N° C 120245)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération suivant qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"La délibération du 27 juin 2011 détermine le contenu de la délégation au Président dans différents domaines d'intervention.

Afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des actions menées par notre Etablissement en matière d'Habitat, d'Urbanisme et de Planification, il vous est proposé d'étendre la délégation du Président aux autorisations de cessions à des tiers des biens portés par l'EPFN dans le cadre du programme d'action foncière approuvé par le Conseil communautaire de la CREA, aux décisions de financements et décisions d'agrément relatives aux opérations inscrites à la Programmation annuelle approuvée par le Conseil communautaire dans la limite des crédits délégués par l'Etat dans le cadre des aides à la pierre, et aux attributions des aides individuelles aux propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'assurance Garantie des Risques Locatifs approuvé par le Conseil communautaire.

Il vous est proposé en outre de déléguer au Président toute demande d'avis et d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés des fichiers comportant des données sensibles ou constitués à des finalités spécifiques ainsi que la conclusion, la modification et la résiliation des contrats relatifs à l'utilisation à titre gracieux au profit de la CREA des marques et labels d'organismes extérieurs.

Cette possibilité présenterait l'avantage de répondre aux demandes urgentes de nos partenaires et administrés dans des délais plus adaptés que la périodicité des séances du Bureau ou du Conseil. La sécurité juridique de ces décisions ne s'en trouvera pas modifiée. Par ailleurs, il sera rendu compte des décisions signées en application de la délégation à chaque réunion du Conseil."

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211.10,

Vu les statuts de la CREA,

Vu la délibération du Conseil en date du 27 juin 2011,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président,

↳ que dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et pour faciliter la gestion des affaires courantes, le contenu de cette délégation pourrait être fixé comme suit,

Décide :

▶▶ d'abroger la délibération en date du 27 juin 2011,

» de déléguer au Président de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe les attributions suivantes :

1. L'ensemble des décisions d'actions en justice en demande et en défense de l'Etablissement, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits.

L'ensemble des dépôts de plainte au nom de l'Etablissement, avec ou sans constitution de partie civile.

2. La désignation, la fixation et le règlement des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts auxquels la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe est amenée à faire appel.

3. Les décisions relatives aux marchés publics dans les conditions suivantes :

○ Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée au sens du contrat et de la procédure, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que leurs avenants.

○ Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords cadres d'un montant inférieur à 500 000 € HT qui sont passés selon une procédure formalisée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que les avenants d'un montant inférieur à 30 000 € HT.

Le Président est autorisé, en application du 3^{ème} alinéa de l'article L 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à déléguer sa signature :

Des décisions relatives à la préparation, la passation et l'exécution de ces marchés :

○ au Vice-président, Président de la Commission d'Appels d'Offres, lorsque le montant du marché est supérieur à 30 000 € TTC, et en cas d'empêchement de ce dernier au Vice-Président chargé des finances,

○ au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Délégués, aux Directeurs Généraux Adjoints et aux Directeurs et Responsables de Pôles, chacun dans leur domaine de compétence, lorsque le montant du marché n'excède pas 30 000 € TTC, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'un deux, à un autre titulaire de l'un des emplois susvisés, nommé désigné.

Des décisions relatives au règlement de ces marchés :

○ au Vice-président chargé des finances, quel que soit le montant du marché, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à un autre Vice-président nommé désigné.

Il sera rendu compte des décisions mises en exécution de cette délégation selon les modalités suivantes : un tableau récapitulatif sera communiqué aux élus lors de chaque réunion. Il précisera pour chaque marché, son objet, l'identité du titulaire et son montant.

Les élus pourront également obtenir communication d'informations plus précises sur simple demande de leur part.

4. Les décisions de contracter et renégocier tout emprunt à court, moyen, ou long terme participant au financement de tout investissement. Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

5. *Les décisions pour renouveler ou contracter les lignes de trésorerie nécessaires aux besoins annuels de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe.*

6. *Les décisions pour procéder au placement des fonds disponibles de trésorerie dans le respect des règles de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat et passer à cet effet les actes nécessaires.*

7. *La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.*

8. *L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.*

9. *Les ordres de service ou les décisions de poursuivre dans le cadre des Marchés Publics.*

10. *La conclusion, la modification et la résiliation des contrats relatifs :*

- *à l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 15 000 € hors taxes,*
- *à l'acquisition de gré à gré de biens meubles ne relevant pas du champ de la commande publique, d'un coût inférieur à 15 000 € hors taxes,*
- *à la location de biens mobiliers pour un montant inférieur à 30 000 € hors taxes telles que, notamment, les expositions, ainsi qu'au prêt ou à la mise à disposition des biens mobiliers,*
- *à la location ponctuelle des salles,*
- *à l'occupation temporaire du domaine public, lorsqu'il sont conclus au profit de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe et que le montant de la redevance annuelle est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges,*
- *à l'occupation temporaire du domaine public de la CREA lorsque le montant de la redevance d'occupation a préalablement été fixé par le Conseil,*
- *à la prise de bail et à la mise en location de locaux, terrains, bâtiments, et autres biens immeubles lorsque le loyer annuel est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges. Ainsi que la mise à disposition gracieuse de tels biens lorsqu'ils appartiennent au domaine privé de l'Etablissement ou lorsqu'elle est conclue au profit de la CREA.*
- *à la constitution de servitudes par la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe sur ses biens ou à son profit, lorsque le montant de l'indemnité est inférieur à 5 000 € et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession,*
- *au mécénat d'entreprise,*
- *à la mise à disposition des services du réseau de déchetteries au profit des communes membres pour le traitement des déchets de services techniques municipaux, suivant modèle type adopté par la Conseil Communautaire,*
- *à la mise à disposition de services de distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets, conclus avec les communes membres, suivant modèle type, et les éventuels avenants portant révision du montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe,*

- *aux transactions d'un montant inférieur à 3 000 €,*
- *aux abonnements souscrits pour le fonctionnement des services,*
- *aux conditions de collaboration avec les partenaires du PLIE (structures porteuses de chantiers d'insertion, partenaires institutionnels etc...) lorsque ces contrats n'ont pas d'incidence financière.*
- *aux conventions d'utilisation à titre gracieux au profit de la CREA de marques et labels d'un organisme extérieur,*

11. Les décisions relatives, dans le cadre du règlement des sinistres, à l'acceptation des indemnités versées à la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe par les compagnies d'assurance et à la cession de biens audites compagnies.

12. L'exercice du droit de préemption dont la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe est titulaire dans les ZAD et la faculté de le déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

13. Les autorisations de cession à des tiers des biens portés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière approuvé par le Conseil communautaire de la CREA.

14. Les décisions de financements et les décisions d'agrément de logements sociaux relatives aux opérations inscrites à la programmation annuelle dans la limite des crédits délégués par l'Etat dans le cadre des aides à la pierre.

15. Les décisions relatives aux aides à l'Habitat inférieures ou égales à 150 000 € relevant de la mise en œuvre du programme local de l'habitat telles que les aides à la construction et réhabilitation de logement sociaux, les aides à la réhabilitation du parc privé, les aides à l'accession sociale, les aides liées à la minoration foncière, l'aide directe aux ménages accédant à la propriété, les aides individuelles aux propriétaires bailleurs au titre de la garantie des risques locatifs, dès lors qu'un règlement d'aide ou une convention cadre en fixant le régime a été approuvé par l'organe délibérant et dans la limite des budgets annuels consentis.

16. La sollicitation auprès du Préfet de l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser des ouvrages de lutte contre les inondations, lorsque celle-ci est requise.

17. La sollicitation auprès du Préfet, en cas de besoin, d'une déclaration d'intérêt général et d'utilité publique de projets de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations.

18. La saisine, pour avis, de la commission consultative des services publics locaux sur tout projet relevant de sa compétence, conformément aux dispositions de l'article L 1413.1 du CGCT.

19. Les dépôts de marques à l'institut national de la propriété industrielle.

20. Les demandes d'avis et d'autorisations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés des fichiers comportant des données sensibles ou constitués à des finalités spécifiques.

Le Président pourra sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté délégation aux Vice-présidents (et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du Bureau), au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Délégués, aux Directeurs Généraux Adjointes, aux Directeurs ou Responsable de Pôle et aux Directeurs ou responsables de services, en vue de la signature des actes relatifs aux attributions déléguées par le Conseil.

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte des attributions exercées par le Président en application de la présente décision."

La Délibération est adoptée à l'unanimité (Pour : 162 voix).

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "ROUEN SEINE AMENAGEMENT" (RSA) – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE – REPRESENTANTS DE LA CREA : ELECTION PARTIELLE (modification de la délibération du 1^{er} février 2010) (DELIBERATION N° C 120246)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération suivant qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Rouen Seine Aménagement" a pour objet de réaliser des études et des opérations de construction et d'aménagement concourant au développement économique du territoire de la CREA.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2010, en vertu des articles 15 et 27 des statuts de "Rouen Seine Aménagement", Monsieur Laurent FABIOUS a été élu représentant de la CREA à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de la Société.

Lors de la séance du 29 mars 2010, Monsieur Laurent FABIOUS a été élu, par les administrateurs de la Société, Président du Conseil d'Administration de "Rouen Seine Aménagement".

Par lettres des 20 mai et 8 juin 2012, Monsieur Laurent FABIOUS a fait part de sa démission de ses mandats aux membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de RSA.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de RSA et d'un représentant à l'Assemblée Générale.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1524-5, L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-1,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.1-1 relatif à la compétence développement économique et 5.1-2 relatif à la compétence aménagement de l'espace communautaire,

Vu les délibérations du Conseil de la CAR en date des 15 décembre 2000 et 12 avril 2001 relatives à l'entrée dans le capital de " Rouen Seine Aménagement",

Vu la délibération du Conseil en date du 1^{er} février 2010 relative à la désignation des représentants de la CREA au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de RSA

Vu les statuts de "Rouen Seine Aménagement", notamment les articles 15 et 27 qui prévoient que la CREA soit représentée par huit représentants au sein du Conseil d'Administration et d'un représentant à l'Assemblée Générale,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que la CREA doit procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de RSA et d'un représentant à l'Assemblée Générale, en remplacement de Monsieur Laurent FABIUS,

Décide :

▶▶ à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

et

▶▶ de procéder à ladite élection pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

- Conseil d'Administration : M. Marc MASSION*
- Assemblée Générale : M. Frédéric SANCHEZ. "*

Sont élus à l'unanimité (162 voix) :

- Conseil d'Administration : M. Marc MASSION*
- Assemblée Générale : M. Frédéric SANCHEZ,*

le projet de Délibération proposant alors

"▶▶ d'autoriser M. Frédéric SANCHEZ à présenter la candidature de la CREA au poste de Président de RSA et de l'autoriser, le cas échéant, à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment de Directeur Général,

Précisant :

▶▶ que désormais la liste des représentants de la CREA au sein des instances de RSA s'établit comme suit :

- Conseil d'Administration :

Titulaires :

M. Marc MASSION
M. Frédéric SANCHEZ
M. Pierre BOURGUIGNON
M. Yvon ROBERT
M. Jean-Marie ALINE
M. Alain OVIDE
M. Jean-Marie MASSON
M. Thierry FOUCAUD

- Assemblée Générale :

Titulaire :

M. Frédéric SANCHEZ."

La délibération est adoptée à l'unanimité (162 voix).

AMENAGEMENT DU QUARTIER FLAUBERT – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) "CREA AMENAGEMENT" – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE – REPRESENTANTS DE LA CREA: ELECTION PARTIELLE (modification de la délibération du 28 juin 2010) (DELIBERATION N° C 120247)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération suivant qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Communautaire de la CREA a approuvé la constitution ainsi que les statuts de la SPLA "CREA Aménagement" dont l'objet est de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires, les actions et opérations d'aménagement de l'Eco-quartier Flaubert.

La CREA est représentée par trois membres au Conseil d'Administration et un membre au sein de l'Assemblée Générale. Les représentants sont chargés d'organiser et de mettre en œuvre le contrôle analogue exercé par la CREA sur la SPLA "CREA Aménagement".

Par délibération susvisée, Monsieur Laurent FABIOUS a été élu représentant de la CREA au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPLA "CREA Aménagement".

Lors de la séance du 20 septembre 2010, Monsieur Laurent FABIOUS a été élu, par les administrateurs de la Société, Président du Conseil d'Administration de "CREA Aménagement".

Il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein de chacune de ces instances, dans les conditions définies par les statuts de la Société.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-1,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la CREA, notamment 5.1-2 relatif à la compétence aménagement de l'espace communautaire,

Vu la délibération du Conseil du 28 juin 2010 approuvant la création de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée "CREA Aménagement" et procédant à la désignation des représentants de la CREA pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SPLA,

Vu les statuts de la SPLA "CREA Aménagement" qui prévoient que le Conseil d'Administration est composé de cinq membres et que la CREA doit détenir la majorité,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que la CREA doit procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPLA "CREA Aménagement" et d'un représentant à l'Assemblée Générale, en remplacement de Monsieur Laurent FABIUS,

Décide :

▶▶ à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

et

▶▶ de procéder à ladite élection pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

Conseil d'Administration :

M. Frédéric SANCHEZ

Assemblée Générale :

M. Frédéric SANCHEZ

Est élu à l'unanimité (162 voix) :

Conseil d'Administration :

M. Frédéric SANCHEZ

Assemblée Générale :

M. Frédéric SANCHEZ,

le projet de Délibération proposant alors

"▶▶ d'autoriser Monsieur Frédéric SANCHEZ à présenter la candidature de la CREA au poste de Président de la SPLA et de l'autoriser, le cas échéant, à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de Directeur Général,

Précisant :

▶▶ que désormais la liste des représentants de la CREA au sein des instances de la SPLA "CREA Aménagement" s'établit comme suit :

- *Conseil d'Administration :*

*M. Frédéric SANCHEZ
M. Bernard JEANNE
M. Jean-Marie ALINE*

- *Assemblée Générale :*

M. Frédéric SANCHEZ."

La délibération est adoptée à l'unanimité (162 voix).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 20.